



PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Secrétariat général

Saint-Denis, le 7 juin 2017

ARRETE N° 1261
portant délégation de signature en matière
d'immobilisation de véhicule et de mise en fourrière
à **M. Jean-François LEBON**,
directeur départemental de la sécurité publique
de La Réunion

**LE SECRETAIRE GENERAL,
CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT A LA REUNION**

VU le Code de la route ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté n°603 du 24 juillet 2014 du ministre de l'intérieur portant affectation de **M. Jean-François LEBON**, commissaire divisionnaire, en qualité de directeur départemental de la sécurité publique de La Réunion et commissaire central à Saint-Denis de La Réunion ;

Considérant que **M. Maurice BARATE**, nommé secrétaire général de la préfecture de La Réunion par décret du 8 janvier 2015, assure l'intérim des fonctions de préfet de la région et du département de La Réunion depuis le 25 mai 2017 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture et du directeur de cabinet du préfet de La Réunion,

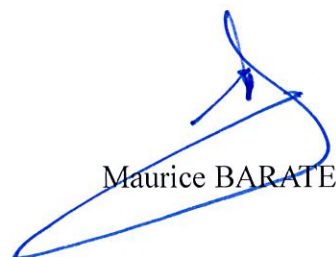
ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à **M. Jean-François LEBON**, directeur départemental de la sécurité publique de La Réunion à l'effet de signer les arrêtés portant immobilisation ou mise en fourrière et les arrêtés portant immobilisation et mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule, dans la zone relevant de sa compétence.

ARTICLE 2 : **M. Jean-François LEBON** est autorisé à subdéléguer sa signature à ses collaborateurs dans les matières mentionnées à l'article 1^{er}. Il informera la préfecture des décisions prises en ce sens.

ARTICLE 3 : Le directeur de cabinet du préfet de La Réunion et le directeur départemental de la sécurité publique de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat à La Réunion.

Le secrétaire général
chargé de l'administration de
l'État à La Réunion



Maurice BARATE